

Nicosie, une ville déchirée au cœur de l'histoire régionale et internationale

Problématique : La partition de Nicosie, une ville au cœur des jeux de puissances régionales et internationales de 1960 à aujourd'hui.

Programme histoire Terminale Bac Pro :

Thème 1 : Le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945

Capacités

- Identifier et nommer les périodes historiques, les continuités et les ruptures chronologiques en rapport avec le jeu des puissances depuis 1945 et la construction européenne.
- Dégager l'intérêt, la portée et le sens d'un document de la période (discours, actes de séminaires internationaux, conférences, traités).

Repères :

- 1945 : Création de l'ONU
- 1947-1991 : Guerre froide.
- 1955 : Conférence de Bandung.
- 1957 : Traité de Rome.

Notions et mots-clés :

Communauté économique européenne / Guerre froide / Non-alignement / Puissance régionale / Décolonisation / ONU

Programme français

Objet d'étude de la classe terminale

« Vivre aujourd'hui : l'humanité, le monde, les sciences et la technique »

Finalités et enjeux travaillés :

- Découvrir ce que la littérature et les arts apportent à la connaissance du monde contemporain.
- Formuler sa pensée et l'exprimer de manière appropriée pour prendre part à un débat d'idées.

Compétences / Capacités travaillées

- **Se repérer :**
 - Identifier et nommer les périodes historiques, les continuités et ruptures chronologiques
 - Identifier et nommer les dates et acteurs des grands événements.
- **Contextualiser :**
 - Situer un événement dans son contexte pour l'expliquer.
 - Situer un acteur majeur dans un contexte pour préciser son rôle.
 - Situer un document dans son contexte pour l'expliquer.
- **Mener et construire une démarche historique et la justifier :**
 - Suivre une démarche d'analyse historique.
 - Questionner un/des documents pour conduire une analyse historique
- **Exploiter les outils spécifiques aux disciplines :**
 - Compléter ou réaliser une frise chronologique.
 - Réaliser un schéma simple en histoire ou en géographie.
- **Collaborer et échanger en histoire :**
 - S'impliquer dans des échanges.
 - Rendre compte à l'oral ou à l'écrit à titre individuel ou collectif.
 - Travailler en mode projet.

Place dans la progression

Etude de cas en fin de séquence 1 en histoire

Avant départ en stage d'élèves en stage à Limassol (Chypre), certains sont partis en première en juin 2024

Durée : 2/3 heures en fin de séquence sous forme d'une étude de cas

Accroche

Buzz' Ayaz, le groupe qui rêve de réunifier Chypre en musique

Alors que Chypre commémore cette année cinquante ans de conflit non résolu entre le nord et le sud de l'île, des musiciens s'efforcent à leur manière de rapprocher les deux camps.


Buzz' Ayaz, le groupe qui rêve de réunifier Chypre en musique

Lundi 2 septembre 2024

▶ ÉCOUTER (5 MIN)

📌

🔗



Le groupe de Nicosie Buzz' Ayaz - Michalis Demetriades

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/la-bo-du-monde/la-bo-du-monde-du-lundi-02-septembre-2024-2927470>

Attendus suite à l'écoute de ce document radiophonique :

- Chypre : localisation
- Check-point
- Frontières : partie "grecque" et "turque"
- 50 ans de Division
- Nicosie
- Message politique : Rapprochement / Souhait de réunification par la musique
- Zone tampon de Nicosie : zone démilitarisée
- UE
- Partie turque uniquement reconnue par Ankara (Turquie)
- Groupe de musiciens de trois « origines » : « chypriote turque », « chypriote grecque » et « anglais »
- Langues des chansons : Grecque et Turque
- Nicosie, ville déchirée : espace de créativité (Le Berlin de la guerre froide ?)

Ode à la réconciliation chypriote, ce poème de Neşe Yaşın de 1978 a été mis en musique par le compositeur Marios Tokkas.

Version originale turque (Sümbül ile Nergis)

Yurdunu sevmeliymiş insan
yurdunu sevmeliymiş insan
Öyle diyor hep babam
öyle diyor hep babam

Benim yurdum ikiye bölünmüş
ortasından
benim yurdum ikiye bölünmüş
ortasından
hangi yarısını sevmeli insan?
hangi yarısını sevmeli insan?

Traduction en grec

Λένε πως ο άνθρωπος πρέπει την πατρίδα ν'
αγαπά
λένε πως ο άνθρωπος πρέπει την πατρίδα ν'
αγαπά
έτσι λέει κι ο πατέρας μου συχνά
έτσι λέει κι ο πατέρας μου συχνά

Η δική μου η πατρίδα έχει μοιραστεί στα δυο
η δική μου η πατρίδα έχει μοιραστεί στα δυο
ποιο από τα δυο κομμάτια πρέπει ν' αγαπώ;
ποιο από τα δυο κομμάτια πρέπει ν' αγαπώ;

Traduction en français par Mariéva Chalvin

Il paraît qu'il faut aimer son pays
Il paraît qu'il faut aimer son pays
C'est ce que dit toujours mon père
C'est ce que dit toujours mon père

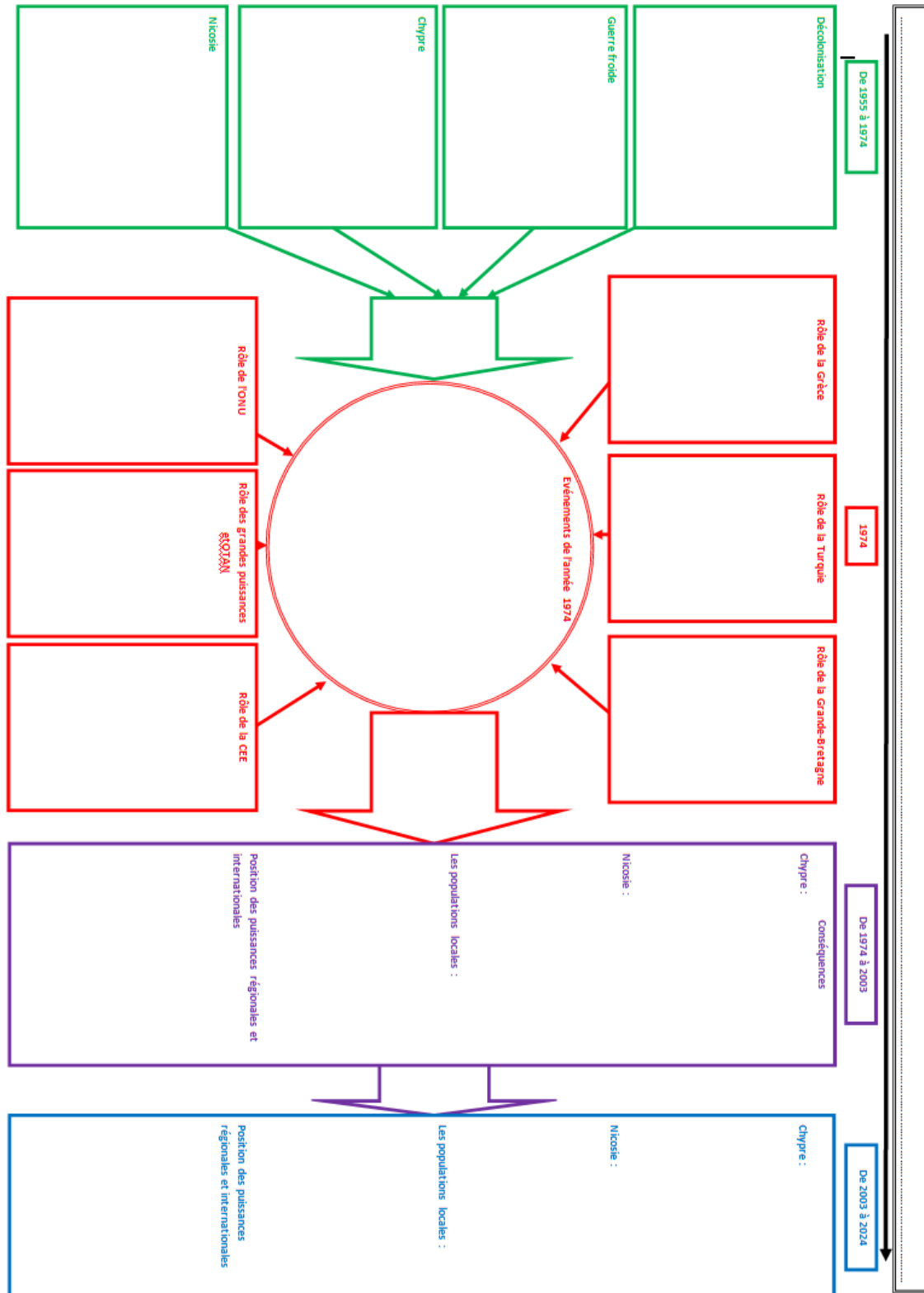
Mon pays est coupé en deux
Mon pays est coupé en deux
Laquelle de ces moitiés doit-on aimer ?
Laquelle de ces moitiés doit-on aimer ?

Après une mise au point orale sur la situation chypriote
 Activité collaborative à partir de 8 archives

Une archive par groupe de 2 en fonction du niveau connu du binôme (activité en demi-groupe de 15 élèves), les élèves doivent remplir le schéma ci-dessous au format A3 et/ou dématérialisé sur un Pad.

- Chaque archive correspond à une partie du schéma.
- La chronologie proposée en aide et les connaissances acquises permettent de remplir certaines autres parties de celui-ci

Après remédiation de l'enseignant, ce schéma fera office de trace écrite



1/ Londres 378 PO 6 1931, dépêche de l'Ambassade française à Londres, au Ministère des Affaires étrangères, 07/07/1960

Paris, le 07 juillet 1960 n° 357

Au conseil de l'OTAN du 6 juillet, le représentant britannique a lu une déclaration concernant Chypre, dont le département recevra le texte par bordereau.

La déclaration précise la procédure qui sera suivie pour l'accession de Chypre à l'indépendance, celle-ci devant intervenir probablement au milieu du mois d'août, ainsi que les documents qui ont fait l'objet d'un accord.

Elle indique ensuite les solutions qui ont été apportées aux principales questions en litige : étendue des bases – avenir des bases – modalités de l'administration – aide financière.

Elle se termine par le souhait que les gouvernements de l'OTAN envoient des représentants à Chypre dès la création du nouvel état.

Les représentants britannique, grec et turc ont exprimé tout à tout leur satisfaction de voir cette affaire si délicate trouver ainsi son règlement. Ils ont remercié M. Spaak et le conseil de l'OTAN pour la part qu'ils avait prise dans le rapprochement des points de vue à l'un des moments les plus difficiles de la négociation.

Signé : Leusse, diplomatie

2/ Nicosie, 481 PO 1 28, le chargé d'affaires à Chypre J.-H. de Dianoux au Ministère des Affaires étrangères M ; Couve de Murville, 18/01/1965

AMBASSADE DE FRANCE à Chypre n°49/EU

Nicosie le 18 Janvier 1965

Le chargé d'Affaires S.I. de France à Chypre
à
SON EXCELLENCE MONSIEUR COUVE DE MURVILLE
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

Direction Générale des affaires politiques
EUROPE

A.s: Un plan d'embellissement de la ville de Nicosie

Copie à :

- ACT
- DE (Affaires économiques)
- Cabinet du ministre
- Secrétaire général
- N.U.O.I
- Londres
- Athènes
- Ankara

Le nouveau maire cyprite-grec de Nicosie, qui est le docteur Odysseus IOANNIDIS, nommé par Mgr. MAKARIOS dans les conditions exposées par la dépêche de ce poste n° 1062/EU du 21 Décembre 1964, a fait connaître le 10 Janvier le plan envisagé par lui en vue de l'embellissement et de la modernisation de la capitale insulaire.

- construction de halles centrales hors de la ville et d'un nouveau marché municipal à l'intérieur des remparts ;
 - agrandissement des abattoirs ;
 - création de parcs publics ;
 - achèvement de la construction du Théâtre municipal, commencée il y a quelques années, mais restés en suspens ;
 - organisation d'une campagne de propreté de la capitale.
- (...)

Les vues du Dr. IOANNIDIS sont certes louables, mais il faut tout d'abord remarquer que l'autorité municipale cyprioite-grecque s'arrête aux limites du secteur turc, qui forme enclave.

D'autre part, des années seront nécessaires pour donner à cette ville l'aspect, sinon même d'une capitale, du moins d'une cité de quelque apparence.

3/ Nicosie 481 PO 1 – 41 2/04/1974, de Chailloux (Ambassade de France à Nicosie) au Ministère des Affaires étrangères

Objet : L'URSS et la situation à Chypre

Nicosie, le 2 avril 1974

Le quotidien communiste chypriote « Haravghi » publie aujourd'hui sous le titre « Le soutien de l'Union soviétique est réaffirmé catégoriquement. Athènes, Ankara et l'OTAN sont invités à mettre un terme à leur conspiration », le passage concernant Chypre du communiqué diffusé à Moscou à l'issue des entretiens entre les parts communistes grec et soviétique. Je communique ci-dessous ce texte au département :

Début citation : « Les représentants des partis communistes grec et soviétique ont proclamé leur soutien inébranlable à la lutte juste du peuple chypriote contre les plans impérialistes visant à la dissolution de l'état chypriote et à la conversion de l'île en base de guerre de l'OTAN. Ils ont aussi réaffirmé leur soutien total en faveur de l'indépendance et de la souveraineté de Chypre et du progrès social du peuple chypriote. » Fin de citation.

D'autre part, l'hebdomadaire communiste « Nei Keri » indique que les soviétiques, au cours de leurs entretiens avec M. Kissinger, lui auraient fait savoir que tout changement de situation dans l'île aurait des répercussions sur la paix et la sécurité en Méditerranée orientale.

L'accent mis sur ce communiqué va dans le même sens que la récente démarche soviétique à Athènes et corrobore l'inquiétude réelle ou factice, mais nettement exprimée, de mes collègues des pays de l'Est au sujet de la situation dans l'île.

Signé : Chailloux

4/ Nicosie 481 PO 1-41 8/8/1974 Div. du renseignement du Ministère des Affaires étrangères au 1er ministre

Chypre : toujours la crise

Malgré la signature à Genève, le 30 juillet, d'un accord tripartite entre les puissances garantes du statut de l'île : Angleterre, Grèce, Turquie, la phase active de la crise, ouverte par le coup d'état du 15 juillet à Nicosie, ne semble pas terminée.

A Chypre où les turcs ont débarqué 25 000 hommes et 300 chars, occupant une zone de 600 km² entre Kirénia et Nicosie, la situation demeure confuse. La communauté chypriote grecque fait maintenant bloc autour de M. Clérides contre « l'envahisseur ». La Garde Nationale, avec ses officiers grecs, les partisans de Makarios, les membres de l'EOKA-B et le contingent grec montrent une combativité que n'a pas entamé leur infériorité numérique et matérielle. Les haines ancestrales s'expriment avec violence, chacun essayant d'améliorer ses positions et de nettoyer « sa » zone des minorités restées sur place. Les forces de l'ONU, même si des renforts portent leurs effectifs à plus de 4000 hommes, ne semblent toujours pas en mesure de s'opposer aux affrontements armés. D'autre part, la zone tampon n'est pas encore délimitée et les accords de Genève sont incomplets. En effet ils ont prévu la protection par l'ONU des enclaves turques en zone grecque mais non celle des enclaves grecques dans la zone turque. [...]

5/ Nicosie 481 PO 1 58, Chailloux, ambassadeur de Fr. à Chypre, au Ministère des Affaires étrangères, 06/10/1975

Alain Chailloux, Ambassadeur de France à Chypre, à son excellence Monsieur le Ministre des Affaires étrangères

Objet : incidents sur la ligne verte

Trois incidents ont eu lieu récemment sur la ligne verte dans la région de Nicosie. Le 18 septembre, entre 22h45 et 23h20, les soldats turcs ont tiré des rafales d'armes automatiques en direction du poste de la Garde nationale. Celui-ci n'a pas répondu.

Le 24 septembre, un soldat chypriote turc a été tué par la décharge accidentelle du fusil d'un soldat du contingent canadien de l'UNFICYP qui se trouvait dans un poste d'observation dans la vieille ville de Nicosie (ma communication du 27 septembre 1975). Le commandement de l'UNFICYP a entrepris une enquête approfondie sur cette affaire, qui serait peut-être plus compliquée qu'elle ne le semblait de prime abord. Les Turcs avaient laissé entendre que le coup de feu aurait été tiré par un membre de la Garde nationale. Ceci ne paraît pas vérifié, mais il n'est pas exclu qu'il y ait eu une certaine négligence de la part du soldat canadien.

Dans la nuit du 2 octobre vers 22h, des échanges de tir d'armes automatiques ont eu lieu, toujours sur la ligne verte dans la vieille ville de Nicosie, entre la Garde nationale et les soldats turcs. Il est difficile pour le moment de savoir qui est responsable de l'incident.

6/ Nicosie 481 PO 1-41 Ambassade de Turquie à Bruxelles, Rapport : La question chypriote, 10/12/1975

Messieurs,

En procédant à l'analyse de la question de Chypre, il me faut tout d'abord vous exposer certaines données géographiques, ethniques et historiques de l'île. Car ce sont ces données qui déterminent les particularités du problème. Et ensuite, pour mieux expliquer la situation actuelle, je me sens aussi obligé d'attirer brièvement votre attention sur certaines étapes importantes marquant le développement de la crise chypriote.

Chypre est une île dont la superficie est de 3 572 milles carrés et la population de 560 000 habitants. Géographiquement, elle est située à 40 milles seulement des côtes méridionales de Turquie et se trouve à une distance de 500 milles des côtes de la Grèce. Au cours de son histoire, Chypre a été soumise à diverses souverainetés. Elle a appartenu aux Assyriens, aux Perses, aux Arabes, à l'Empire romain d'Orient, aux Vénitiens et finalement à la Turquie. Elle n'a jamais fait partie de la Grèce, et son sort a toujours été lié à celui de l'Asie Mineure.

Chypre resta sous la souveraineté turque de 1571 à 1923, date à laquelle la souveraineté de l'île fut transférée à la Grande-Bretagne en vertu du Traité de Lausanne. La Grande-Bretagne avait déjà assumé la responsabilité d'administrer l'île en 1878 sur la base d'un accord spécial entre la Turquie et la Grande-Bretagne.

Il semble que ces simples faits géographiques et historiques suffisent à expliquer l'intérêt primordial de la Turquie dans la question de Chypre. Mais à ces faits vient s'ajouter un élément encore plus important : c'est l'existence à Chypre d'une communauté turque dont le nombre s'élève à 150 000 personnes. Ce nombre a varié au cours des siècles et il y eut des périodes où les Grecs et les Turcs de Chypre étaient en nombre égal.

Le point capital qu'il faut souligner, c'est qu'il n'y a pas eu à Chypre de nation chypriote et qu'il n'y en a jamais eu. La population de Chypre est composée de Turcs et de Grecs qui forment deux communautés nationales distinctes. Leur religion, leur caractère ethnique, leur langue, leurs traditions et leurs aspirations sont totalement différents. Elles constituent des projections des nations turque et grecque à Chypre et se sentent profondément solidaires de la Turquie et de la Grèce respectivement. Ces différences marquées se sont maintenues au cours de l'histoire, étant donné que, quelle que soit la puissance exerçant la souveraineté à Chypre, les Turcs et les Grecs ont toujours gardé une large autonomie dans leurs affaires communales et qu'aucune intégration n'eut lieu entre les deux groupes de population par voie d'intermariage ou assimilation culturelle et religieuse. Le fait même que la communauté grecque s'attache avec tant de fanatisme à l'idéal de l'hellénisme et de l'Enosis...[...]

7/ 481 PO 1 58 ; Témoignage de Foti Michailidese, franco-chypriote déplacé de nombreuses fois de force , du fait des tensions puis des combats, au sein de la vieille ville de Nicosie, 8/8/74

Nicosie le 8 Août 1974
Recommandée

Son excellence
Ministre des Affaires étrangères de France,
PARIS-France

Mon excellence,

Je soussigné Foti Michailides, naturalisé Français, titulaire du Passeport Do. 60 An - 46185 - ancien combattant - (engagé volontaire 1914 / 1918), j'ai l'honneur de faire connaître à votre excellence ce qui suit :

Après avoir vécu à Paris pour 43 années, (depuis 1912 -1955) et après ma retraite du travail je me suis installé à l'isle de Chypre (mon pays natal) et à ma maison rue Trachona ho. 11, Nespolis, Nicosie.

En 1963 comme vous le savez peut être, ont eu lieu les premiers événements turcs à Nicosie, en conséquence desquels ma maison a été affectée vu son voisinage du quartier Turc.

Grâce cependant à l'assistance de l'Ambassadeur Français dans le temps à Nicosie, ainsi qu'à l'aide de l'armée Britannique nous nous étions sauvés - moi et ma fille qui vivait avec moi - et de plus nous avons pu sauver une partie satisfaisante de nos effets personnels et autres biens précieux.

Ainsi nous avons changé de demeure et nous avons vécu pendant cinq ans dans une maison louée à cet effet.

Après la normalisation de la situation, nous avons retourné sans recevoir aucune indemnité pour les dommages, et divers frais, loyers, etc., que j'ai subi malgré ma réclamation que j'avais soumise au Gouvernement Chypriote par l'intermédiaire de l'Ambassade de France à Nicosie.

Sans doute vous êtes à présent bien informé sur l'invasion Turque à Chypre qui a eu lieu le 20 Juillet 1974.

Durant cette invasion le quartier Nespolis, où se trouve ma maison, a été occupé par l'armée Turque. J'ai été obligé, n'ayant aucun autre choix, d'abandonner au dernier moment le 22/7/1974 à 14h30mn ma résidence en question, y inclus tout son contenu, qui consistait de pièces précieuses, antiques de famille, meubles, argent, documents, antiquités précieuses, bijoux et en général de pièces rares de toute nature, que j'avais soigneusement fait leur collection durant toute ma vie et qui ne peuvent plus s'acquérir. Mon auto, ainsi que mes médailles d'honneur de la guerre, ont également été quittés là-bas. En conclusion j'ai quitté avec les vêtements que je porte actuellement.

N'ayant aucune intention d'accuser personne, l'absence de toute aide même élémentaire pendant les moments difficiles, était très évidente. Je me trouve seulement à la grâce du Bon Dieu!

Je suis âgé de 67 ans, je souffre d'insuffisance de coeur, tandis que ma vue est très faible. Grâce aux efforts immédiats de ma fille et mon beau fils j'ai enfin réussi de quitter la zone des combats.

Ensuite j'avais contacté plusieurs fois l'Ambassade de France et prié de faire les démarches nécessaires pour prendre toutes les mesures pratiques afin que ma maison et son contenu se placent sous toute protection possible comme appartenant à un sujet français, aux fins, dans l'entretemps, de son évacuation.

Malgré que plusieurs jours sont passés, je n'ai reçu qu'une seule réponse^o indéfinie "Nous faisons tout ce qui est possible".

Je crois que n'importe quelles démarches seraient nécessaires, celles-ci devraient déjà être prises le plus tôt possible, avant que la maison soit pillée, si elle n'a pas été déjà pillée à cause du délai à cet effet.

Si j'attendais la fin de ces événements pour la soumission d'une réclamation de dommage, ceci signifie que jusqu'à ce que les formalités nécessaires se complètent, je ne serais plus vivant puisque j'ai l'âge de 87 ans ; et de plus il ne serait plus possible pour moi de vivre parmi mes aimables effets personnels que j'avais créés et acquis après tant des efforts et de dépenses pendant toute ma vie.

A cet effet je m'adresse aussi à votre excellence et vous prie de bien vouloir intervenir pour que toutes les mesures nécessaires soient prises afin que ma propriété en question soit mise sous protection assurée et immédiate, jusqu'à ce que l'éloignement de son contenu, s'il en existe encore, soit possible à un quartier plus assuré.

Dans l'espoir que ma présente aura toute votre attention, je vous prie d'agréer, Votre excellence, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

8/ 481 PO 58 Lettre de Chypre aux Nations Unies 10/04/1978

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-troisième session
Point 28 de la liste préliminaire
QUESTION de Chypre

CONSEIL DE SECURITE
Trente-troisième année

Lettre datée du 7 avril 1978, adressée au Secrétaire général par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente de Chypre auprès de l'Organisation des Nation Unies

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le fait que la situation des Chypriotes grecs qui vivent dans les zones sous occupation militaire turque devient intenable depuis quelque temps, en raison de brutalité inouïes que leur infligent systématiquement les forces d'occupation turques et les colons venus de Turquie. Les populations autochtones sont ainsi forcées d'abandonner leurs foyer et les terres de leurs ancêtres pour laisser la place à des étrangers que le Gouvernement d'Ankara fait venir en masse de Turquie, dans le dessein de modifier par la force la structure démographique de l'île. On trouvera en annexe une description des atrocités et des tortures d'une barbarie moyenâgeuse, ainsi que des persécutions et des menaces incessantes auxquelles sont soumis de plus en plus souvent les Chypriotes grecs qui continuent d'habiter la région.

A l'heure où l'on se préoccupe tant dans le monde d'encourager le respect des droits de l'homme, comment rester indifférent devant les violations des droits fondamentaux dont l'armée turque d'occupation - la preuve en a été apportée par des observateurs internationaux impartiaux - se rend coupable à l'égard du peuple chypriote dans son ensemble. N'oublions pas en effet que les Chypriotes turcs ont tout autant à souffrir de la tyrannie de l'armée turque d'occupation et des crimes commis journellement par les colons que l'on fait venir par milliers de Turquie.

Que ces actes inqualifiables, auxquels s'ajoutent d'autres actes d'agression visant à coloniser la nouvelle ville de Famagouste soient perpétrés au moment même où le côté turc doit présenter des propositions longuement attendues, fait sérieusement douter de sa sincérité et de son désir d'engager des négociations utiles et constructives.

x A/33/50/Rev.1
78-07483

Documents d'appui

Chronologie (source : E. Copeaux, Cl. Mauss-Copeaux, «Chypre : une île, deux États» Les collections de l'Histoire, n°45, oct. 2009, p. 72)

1571 : conquête ottomane de l'île qui appartenait à Venise

1878 : Chypre passe sous contrôle anglais

1955 : le mouvement grec enosis (l'EKOA – Organisation nationale des chypriotes grecs) débute une lutte armée contre les anglais

Conférence de Londres : les anglais invitent la Turquie et la Grèce à négocier le sort de Chypre

1957 : la Turquie favorise la création de la TMT (Mouvement de défense des Turcs)

Juin **1958** : premiers affrontements interethniques aboutissant à une 1^{ère} ligne de démarcation de Nicosie

1959 : les Traités de Londres et Zurich accordent l'indépendance à l'île en échange de 2 zones militaires attribuées à la Grande-Bretagne (250 km²), et garantissent le droit à la Grande-Bretagne, à la Turquie et à la Grèce le droit d'intervenir en cas de troubles

1960 : proclamation de l'indépendance, avec un système communautariste (autorité et justice séparées) ; président grec, vice-président turc élus par leurs communautés. L'appartenance à une communauté est fondée sur la religion.

Décembre **1963** : l'application de la Constitution engendre des tensions (1000 morts jusqu'à l'été 1964). Les nationalistes grecs visent l'*enosis*, les turcs se replient dans des enclaves et se préparent à la *taksim* (division de l'île)

15 juillet **1974** : tentative de putsch de la junte militaire au pouvoir en Grèce sur Chypre

Juillet-août **1974** : l'armée turque, qui craint pour sa population, envahit le Nord de Chypre, et expulse 200 000 grecs à la suite de la chute du « régime des colonels » de Grèce. Les chypriotes turcs du Sud se réfugient au Nord.

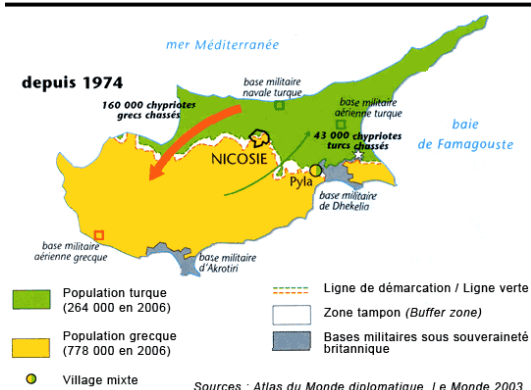
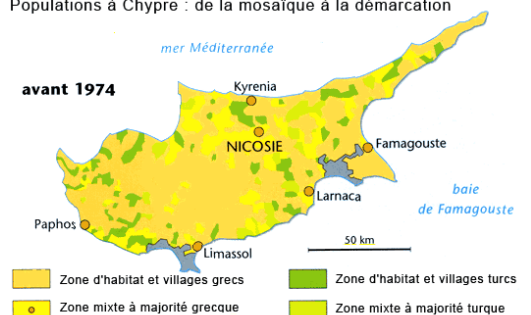
1975 : la zone Nord se proclame « État fédéré turc de Chypre » puis en 1983 « République turque de Chypre du Nord ».

23 avril **2003** : les autorités turques ouvrent des points de passage sur la ligne verte dans les deux sens pour une journée.

24 avril **2004** : plan Annan de réunification de l'ONU est approuvé au Nord, rejeté au Sud car il reconnaissait la division en deux entités dans une fédération.

1^{er} mai **2004** : entrée de Chypre dans l'Union européenne. La partie Nord reste sous contrôle militaire turc.

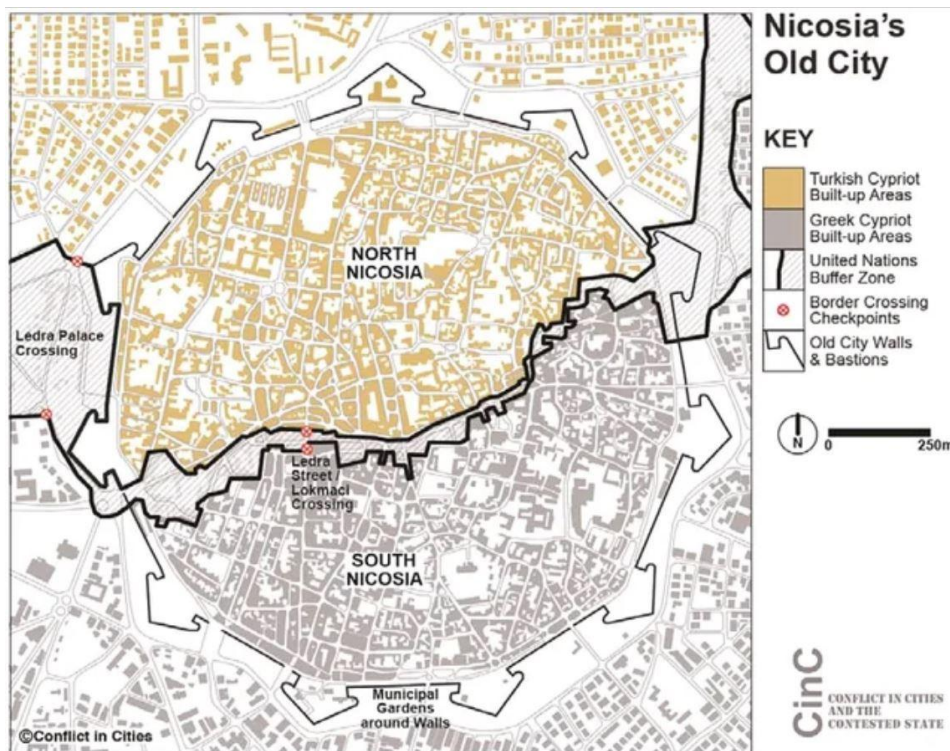
Populations à Chypre : de la mosaïque à la démarcation



Cartes de Chypre avant et après 1974

Source : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/frontier/FrontScient8.htm>

Carte : Vieille ville de Nicosie

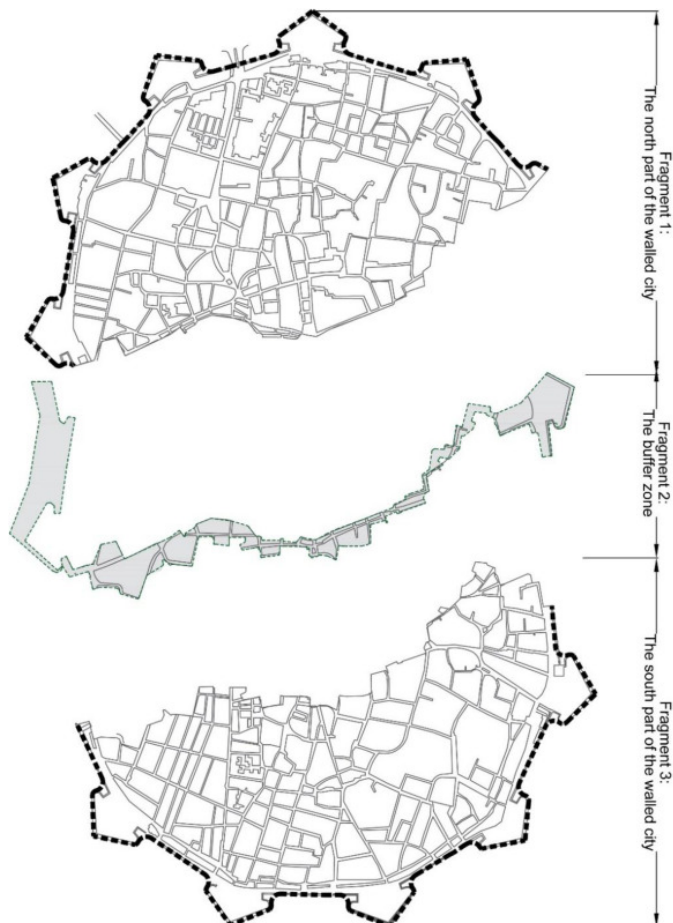


Université de Cambridge
 Conflict in Cities and the Contested State - Centre for Urban Conflicts Research
<https://www.urbanconflicts.arct.cam.ac.uk/research/conflict-in-cities>

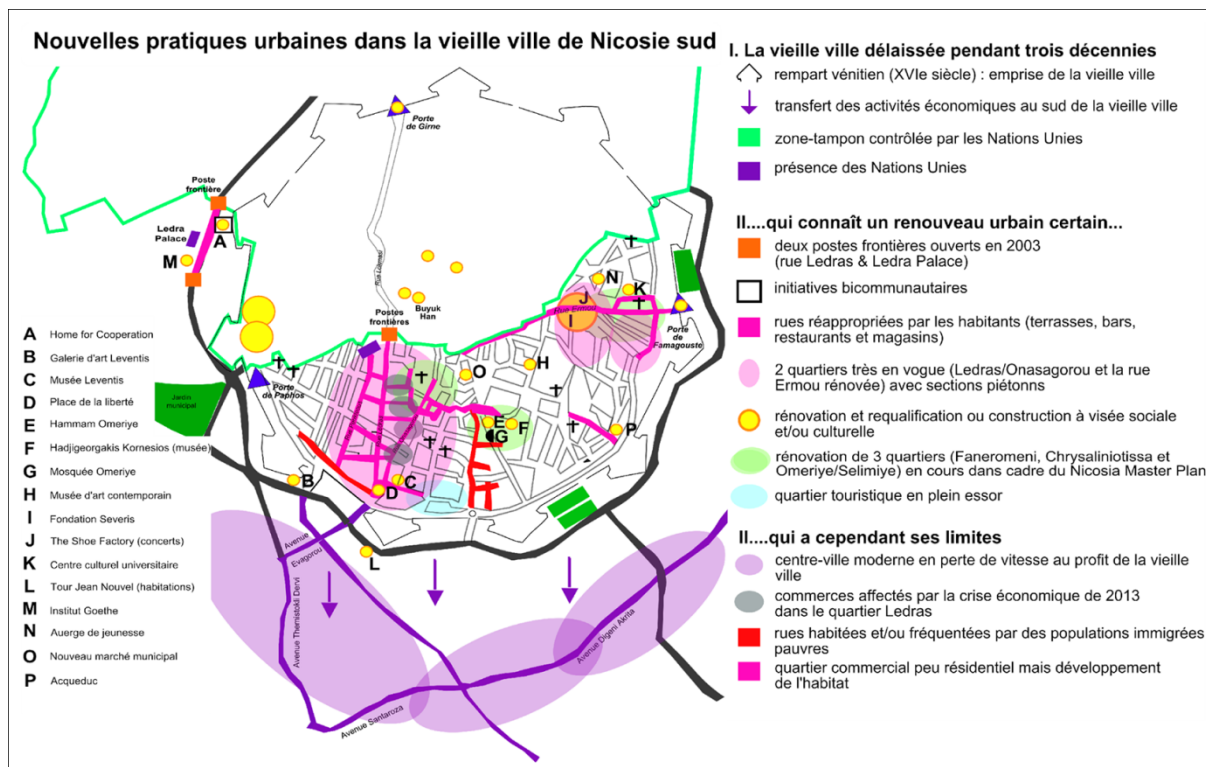
Carte : "Figure illustrating the identified fragments of the walled city of Nicosia" (2018).

Article : "Preserving the traces of conflict: The role and meaning of memory in the rehabilitation of buildings along walled Nicosia's buffer zone", 2024

<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2590291124000597>



Carte : Nouvelles pratiques urbains dans la vieille ville de Nicosie sud



"Effacer la frontière : nouvelles pratiques urbaines et sociales dans la vieille ville méridionale de Nicosie, Chypre"

Rubbing out the Border: New Urban and Social Practices in the Southern Old Town of Nicosia, Cyprus

<https://journals.openedition.org/espacepolitique/4458>

Yannis Carmenos et Marion Sabrié - 2017